

**Avenant n° 1 à la convention d'accueil des enfants
du voyage inscrits au Cned au collège**

N° 74-1-1

Entre

L'inspection académique de
Sise
Représentée par, en sa qualité de
Et ci-après dénommée « **l'inspection académique** »,

Et

Le collège de , établissement public local d'enseignement,
Sis
N° de téléphone :
Adresse électronique de l'établissement :
Représenté par, en sa qualité de principal,
Et ci-après dénommé « **le collège** »,

Et

Le Centre national d'enseignement à distance, établissement public national à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche,
Sis Téléport 2 – 2, boulevard Nicéphore Niepce – BP 80300 – 86963 Futuroscope Chasseneuil Cedex,
Représenté par Monsieur Serge Bergamelli, en sa qualité de directeur général,
Et ci-après dénommé « **le Cned** ».

Etant préalablement rappelé que :

Par convention en date du , l'inspection académique, le rectorat et le Cned se sont associés aux fins de « définir les modalités administratives, pédagogiques, techniques et financières de l'accueil au sein du collège des enfants du voyage inscrits au Cned en classe complète ».

L'article 7 stipule que la convention est renouvelable par reconduction expresse par voie d'avenant.

La convention arrivant à échéance, les parties, satisfaites de leur collaboration, souhaitent proroger la convention.

En conséquence de quoi, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er – Prorogation de la convention

La convention initialement conclue entre les parties est renouvelée pour trois années scolaires.

Article 2 – Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours.

Article 3

L'ensemble des dispositions issues de la convention initialement conclue et non contraire aux termes du présent avenant demeure en vigueur.

Fait à, le
En trois exemplaires originaux

Pour l'académie de
.....
.....

Pour l'établissement d'accueil
.....

Pour le Cned
Monsieur Serge Bergamelli Directeur général